



L'AVORTEMENT, Un droit, un choix : notre liberté !

Hier, certaines ont osé parler dans une société muette pour qui l'avortement était tabou. Beaucoup ont été mutilées par l'avortement clandestin, d'autres l'ont payé de leur vie. Des millions ont continué à se battre. Aujourd'hui, nous sommes fières et fortes du combat féministe gagné à l'issue de luttes sans répit pour notre droit fondamental à l'avortement. 30 ans après l'adoption de la loi Veil et contre toute remise en cause de ce droit fondamental, nous vous appelons à manifester pour crier notre détermination à le défendre et à le renforcer.

La loi Veil a trente ans !

L'avortement nous concerne toutes et tous : une femme sur deux fera un jour ce choix personnel. Pourtant, cet acte reste tabou et culpabilisé et les réticences à reconnaître aux femmes le droit à disposer de leur corps sont encore très fortes.

Demain, ici et ailleurs, nous ferons de l'avortement une vraie liberté.

Restons vigilant-es, le droit à l'avortement est toujours menacé

- Obstacles à l'application de la loi du 4 juillet 2001 ;
- Régressions et remises en cause du système de santé dans son ensemble ;
- Offensives, affichées ou sournoises, de l'ordre moral en France, en Europe et dans le monde ;
- Insuffisance de l'information et difficultés d'accès à l'avortement et à la contraception.

Réaffirmons avec force notre combativité pour défendre un droit fondamental et inaliénable. Mobilisons-nous !

- Pour en finir avec le tabou et la culpabilisation ;
- Pour l'application de la loi du 4 juillet 2001 ;
- Pour la mise en place de campagnes régulières d'information sur la contraception et l'avortement ;
- Pour l'attribution des budgets spécifiques pour l'avortement ;
- Contre la remise en cause du système public de santé ;
- Pour que partout en Europe soit garantie la liberté d'avortement.
- Pour affirmer notre solidarité avec toutes les femmes privées de ce droit dans le monde.



Historique de la lutte pour l'avortement

- 1975 : Légalisation de l'avortement (définitive en 1979) ;
- 1982 : Remboursement de l'avortement ;
- 1990 : L'utilisation du RU486 est autorisée dans les centres IVG ;
- 1993 : Dépénalisation de l'auto-avortement et création du délit d'entrave à l'IVG ;
- 2001 : Le délai légal passe de 10 à 12 semaines ; la femme majeure n'a pas d'obligation d'entretien social ; la femme mineure qui ne peut obtenir l'autorisation parentale a la possibilité d'avoir recours à un adulte référent ;
- 2004 : Mise en place des IVG hors établissements de santé dits aussi "avortements en ville" ;
- 2004 : Modification et revalorisation des forfaits relatifs à l'IVG.

MANIFESTATION NATIONALE
Paris, le 15 janvier 2005
14h, Place de la République